

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de l'industrie

Arrêté du 8 octobre 2024
portant nomination au Bureau Central de Tarification

NOR : ECOT2426478A

Le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie,

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification ;

Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre du Bureau Central de Tarification lorsqu'il statue en matière de risques de responsabilité civile médicale en vertu de l'article L.251-1 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Thibaut CHANRION (Relyens) : titulaire, en remplacement de M. Sabri BOUDRAMA (Relyens), titulaire.

Article 2

Les membres du Bureau Central de Tarification ainsi que leurs suppléants sont nommés pour une période de trois ans renouvelable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait à Paris, le 8 octobre 2024

Pour le ministre et par délégation :
Le Sous-directeur des assurances,

M. LANDAIS